



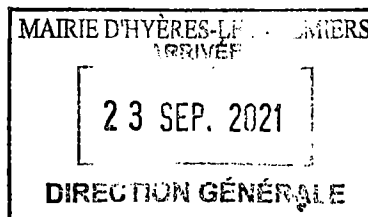
**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VAR

# BORDEREAU D'ENVOI

Draguignan, le 20 septembre 2021

Monsieur le Maire  
Hôtel de ville  
12 Avenue Joseph Clotis  
83 400 HYERES

Service : Foncier Aménagement Territoires  
Dossier suivi par : Emmanuelle LAN

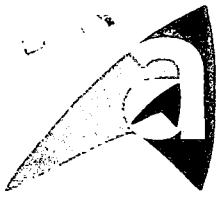


Désignation des pièces	Nb	Observations
Déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU – Avis de la CA83.	1	Bonjour,  Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint en copie, l'avis émis par la CA83 sur le projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU – Avis de la CA83.  Vous en souhaitant bonne réception.
		Le Secrétariat du Service Foncier Aménagement Territoires

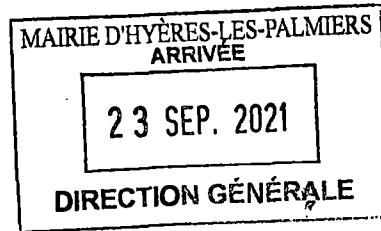
Siège Social  
11, rue Pierre Clément  
CS 40203  
83006 DRAGUIGNAN Cedex  
Tél. : 04 94 50 54 50  
Fax : 04 94 50 54 51  
contact@var.chambagri.fr

Antenne de VIDAUBAN  
70, avenue Président Wilson  
83550 VIDAUBAN  
Tél. : 04 94 99 74 00  
Fax : 04 94 99 73 99  
vidauban@var.chambagri.fr

Antenne de HYERES  
727, avenue Alfred Décugis  
83400 HYERES  
Tél. : 04 94 12 32 82  
Fax : 04 94 12 32 80  
hyeres@var.chambagri.fr



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VAR



Draguignan, le 6 septembre 2021

Monsieur Le Président de TPM  
Direction de la Planification Territoriale  
et des Projets Urbains  
Hôtel de la Métropole  
107 Bd Henri Fabre - CS 30 536  
83 041 TOULON CEDEX 9

Service : Foncier Aménagement Territoires  
Dossier suivi par : Emmanuelle LAN  
Nos Réf : P/FA/EL/MA  
Visa Cheffe de service

Visa Direction :

**Siège Social**

11 rue Pierre Clément CS 40203  
83006 DRAGUIGNAN CEDEX

**Antenne de Vidauban**

70 av. du Président Wilson  
83550 VIDAUBAN

**Antenne de Hyères**

727 av. Alfred Décugis  
83400 HYÈRES

**Contact**

Tél. : 04 94 50 54 50

Mel : [contact@var.chambre.fr](mailto:contact@var.chambre.fr)

**Objet : PLU de Hyères - Déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU - Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture  
Lettre R+AR**

Monsieur Le Président,

Le 16 Août 2021, nous avons été rendus destinataire d'une invitation à la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées pour le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hyères qui aura lieu le 23 septembre prochain. Cette réunion portera sur la déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune.

Malheureusement, retenus par d'autres engagements, il ne nous sera pas possible d'y participer, et nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Après étude du dossier, la Chambre d'Agriculture du Var n'émet pas d'observation sur le projet de modification du zonage Ulm2 permettant de restructurer l'activité Euro-Voiles dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Arromanches.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de nos sincères salutations.

**Fabienne JOLY**

Présidente de la Chambre d'Agriculture

*Copie à la commune de Hyères*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Établissement public  
Loi du 31/01/1924  
Siret 188 300 024 00018  
APE 9411Z

[www.chambre-agriculture83.fr](http://www.chambre-agriculture83.fr)